

Accès au financement pour les petites et moyennes entreprises ("Accès II")

Accélérer le financement des PME grâce à la plateforme digitale et aux partenariats !



Contexte :

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 99 % des plus de 400 000 entreprises au Sénégal et constituent l'épine dorsale de l'économie sénégalaise. Environ 97% des entreprises opèrent dans le secteur informel et donc contribuent peu à la création de valeur officielle. Selon la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les prêts accordés aux PME représentent seulement 9% du portefeuille de prêts des banques sénégalaises. Ce faible taux d'accès au financement est considéré comme l'un des principaux obstacles au développement des PME au Sénégal.

Le problème : Il est souvent long et coûteux pour les banques et autres institutions financières de traiter les demandes des PME, d'autant plus qu'au Sénégal la plupart d'entre elles ne disposent ni de données financières fiables ni d'historique de clients auprès des institutions financières (IF). Les PME, en revanche, ont souvent du mal à se retrouver dans la jungle des offres. Quel produit financier est adapté à mon besoin ? Quelle institution financière convient ? De quels documents ai-je besoin et qui peut m'aider à les rassembler ? La conséquence : Un taux important de rejet des demandes de

financement des PME. A cela s'y ajoute un cadre juridique et institutionnel pas toujours en adéquation avec le développement et le financement des PME. Malheureusement toutes ces barrières sont encore plus importantes pour les entreprises dirigées par les femmes.

Nom du projet	Accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (« Accès ») II
Pays	Sénégal
Commettant	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Organisme de tutelle	Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)
Partenaire clé	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME)
Durée	2024-2027
Volume financier	4 millions d'euros

Approche :

C'est là qu'intervient le projet « Accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (« Accès II ») » mené

par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en étroite collaboration avec l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME). L'objectif est de rapprocher plus facilement et plus rapidement les PME et les institutions financières afin que, d'une part, davantage de PME reçoivent un financement et, d'autre part, que les institutions financières développent durablement leurs activités auprès des PME en particulier celles dirigées par les femmes. « Accès II » va aussi mettre l'accent sur les réformes politiques afin d'améliorer le cadre juridique et institutionnel relatif à l'accès au financement des PME.

Résultats phase 1 :

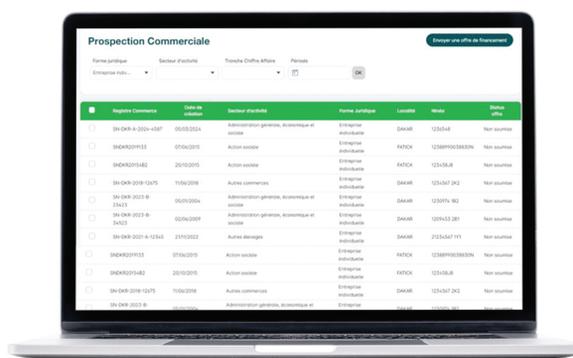
La phase I du projet a permis de lancer le Guichet Unique de Financement des PME (GUF-PME), désormais accessible par un portail grand public (www.senegalpme.sn). Une plateforme novatrice digitale qui vise à améliorer l'éligibilité des dossiers de financement des PME auprès des IF offrant ainsi des opportunités et un gain de temps aux utilisateurs. Un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème du financement des PME est mis en place, permettant de booster des projets de réformes favorables à l'accès au financement et au développement des PME. Le « Programme pour le financement massif et sécurisé des PME » ambitionne d'augmenter le montant du financement des PME par les institutions financières d'environ 500 milliards en 2024 à 3 000 milliards FCFA en 2028.

Nos axes d'intervention :

Soutenir les conditions d'un meilleur accès au financement des petites et moyennes entreprises reste le principal objectif de la phase II du projet. Pour cela, les principaux axes d'interventions ci-dessous sont identifiés :

Axe 1 : Faire de la plateforme digitale GUF-PME l'interface privilégiée des acteurs de l'écosystème

Il s'agira d'améliorer le fonctionnement de la plateforme et sa mise à l'échelle. D'un côté, le projet va travailler avec les



structures d'accompagnement et d'encadrement (SAE) pour faire en sorte que les institutions financières reçoivent, par ce biais, des demandes de financement améliorées. En outre, le projet va appuyer le développement technique et fonctionnel de la plateforme numérique en incluant de nouveaux développements y compris de modèles d'affaires permettant aux autres acteurs d'accéder et d'utiliser plus facilement la plateforme.

Axe 2 : Améliorer l'éligibilité des demandes de financement des PME dirigées par les femmes

A travers des partenariats, « Accès II » va travailler avec l'ADEPME et d'autres SAE et incubateurs ainsi que les institutions financières pour aider les PME dirigées par les femmes à avoir une comptabilité simple, à se renforcer et à améliorer leurs demandes de financement. Le projet va mettre un focus sur l'accès aux banques et aux fonds d'investissement pour les PME dirigées par les femmes.

Axe 3 : Soutenir l'amélioration du cadre institutionnel du financement des PME

« Accès II » va continuer de renforcer le dialogue entre les différents acteurs de l'écosystème en vue d'améliorer le cadre juridique et institutionnel du financement des PME au Sénégal, en s'appuyant sur le cadre de concertation déjà établi dans la première phase du projet. Maintenant il s'agit d'appuyer les différents responsables, notamment étatiques dans la mise en œuvre des réformes du programme pour le financement massif et sécurisé des PME.

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société à Bonn et Eschborn, Allemagne
Accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (« Accès ») II
Bureau projet de la GIZ
Rond-point Ngor Almadies derrière Immeuble FBN Bank

Contact Julia Karst, Directeur de projet, julia.karst@giz.de
78 621 97 13

Auteur Moussa Gassama
Version septembre 2024
La GIZ est responsable du contenu de cette publication.
Sous mandat de Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
En coopération avec Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME)